



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs**Session extraordinaire  
Genève, 29 avril 2022**Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa session extraordinaire****I. Présidence**

1. Le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa session extraordinaire le 29 avril 2022 à Genève. La présidence a été assurée par intérim par M. G. Georgiadis (Secrétaire du Comité) pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour et pour une partie du point 3, et par M<sup>me</sup> H. Meesters (Pays-Bas) pour le reste du point 3 et pour les points 4 et 5.

**II. Participation**

2. Des représentants des pays membres de la CEE suivants ont participé à la session : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turkménistan et Ukraine.

3. L'Union européenne était présente en tant qu'observatrice.

**III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/TRANS/323

4. Le Comité a **adopté** l'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/323).

**IV. Élection du Président (de la Présidente) de la session extraordinaire (point 2 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* Document informel n° 1

5. Le Comité, après examen des différentes possibilités, a **décidé par consensus de demander** au secrétariat d'assurer la présidence par intérim. Cette décision ne visait qu'à lui laisser présider une partie du point 3 de l'ordre du jour afin de permettre l'élection du Président (ou de la Présidente) des sessions ordinaires prévues en 2023 et 2024, cette nomination prenant également effet pour le reste de la présente session extraordinaire.



## V. Élection des membres du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024 (point 3 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* Document informel n° 1

6. Le Comité a **élu par acclamation** M<sup>me</sup> H. Meesters (Pays-Bas) Présidente pour les sessions prévues en 2023 et 2024.

7. Le Comité a ensuite **procédé** à l'élection de ses Vice-Président(e)s pour la même période. *Il a été procédé à un vote au scrutin secret :*

*Bulletins déposés : 35*

*Bulletins nuls : 0*

*Bulletins valables : 35*

*Abstentions : 1*

*Nombre d'États membres présents et votants : 34*

*Majorité requise : 18*

*Nombre de voix recueillies :*

M<sup>me</sup> M.P. Meganck (France) : 33

M. A. Erario (Italie) : 33

M. J. Kleniewski (Pologne) : 33

M. R. Symonenko (Ukraine) : 32

M. S. Andreev (Fédération de Russie) : 1

8. Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, M<sup>me</sup> M. P. Meganck (France), M. A. Erario (Italie), M. J. Kleniewski (Pologne) et M. R. Symonenko (Ukraine) ont été élus Vice-Présidente et Vice-Présidents du Comité pour les sessions prévues en 2023 et 2024.

## VI. Composition du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024 (point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Comité a **élu par acclamation** les membres de son Bureau pour les sessions prévues en 2023 et 2024 : M. K. Schockaert (Belgique), M. P. von Carnap-Bornheim (Allemagne), M. A. Felder (Suisse), M<sup>me</sup> J. Peters (Royaume-Uni) et M<sup>me</sup> J. Abraham (États-Unis d'Amérique).

## VII. Adoption du rapport de la session extraordinaire (point 5 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/324

10. Le Comité a **adopté** le rapport de sa session extraordinaire (ECE/TRANS/324).